AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1885
FR0000051732-FS0894

21 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATOS SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2023, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 novembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 020 173 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 1,81% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs & Co. LLC	1 176 446	1,06
Goldman Sachs Bank Europe SE	413 480	0,37
Goldman Sachs International	220 665	0,20
Goldman Sachs Asset Management B.V.	169 710	0,15
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	38 868	0,03
Goldman Sachs Asset Management International	999	ns
Folio Investments, Inc.	5	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**2 020 173**	**1,81**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions ATOS SE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 201 752 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ATOS SE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 371 487 actions ATOS SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 371 449 actions ATOS SE résultant de la détention de 65 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 17 novembre 2023 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,94 € et 18 € ; et

- 38 actions ATOS SE résultant de la détention de 2 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 11 janvier 2024 et le 7 février 2024.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 111 439 307 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.